



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter novembre 2018

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON, SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

Sommaire

- Nos prochains rendez-vous
- Retour sur le Festival de la Bernache 2018
- Urbanisme esprit Bassin
- Porcherie des 10 000 porcs près de chez vous
- Enquête publique UGS d'Arès : rapport et avis du commissaire-enquêteur
- Stop pesticides
- Adhérer

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

La réunion mensuelle qui aurait dû se tenir samedi 1er décembre est repoussée d'une semaine, le local de la Maison du port étant réquisitionné pour les services des Cabanes en Fête. **Samedi 8 décembre 10 h à la Maison du Port.**

RETOUR SUR LE FESTIVAL DE LA BERNACHE

Cette année, vous avez été nombreux à participer aux animations : d'après les organisateurs, 4 600 visiteurs (sans compter les personnes venues aux accueils postés).



Pour couper court à toute confusion avec d'autres espèces d'oie bernache, quelques éléments. Le journal Sud Ouest a fait la promotion de l'événement en l'illustrant avec une photo de **bernache du Canada** ! Cette bernache est une espèce de grande envergure qui peut atteindre 6 kg. La bernache du Canada s'arrête parfois sur le chemin de sa migration dans notre région (photographiée ici au Teich) mais c'est une espèce exotique devenue envahissante et elle est chassable.

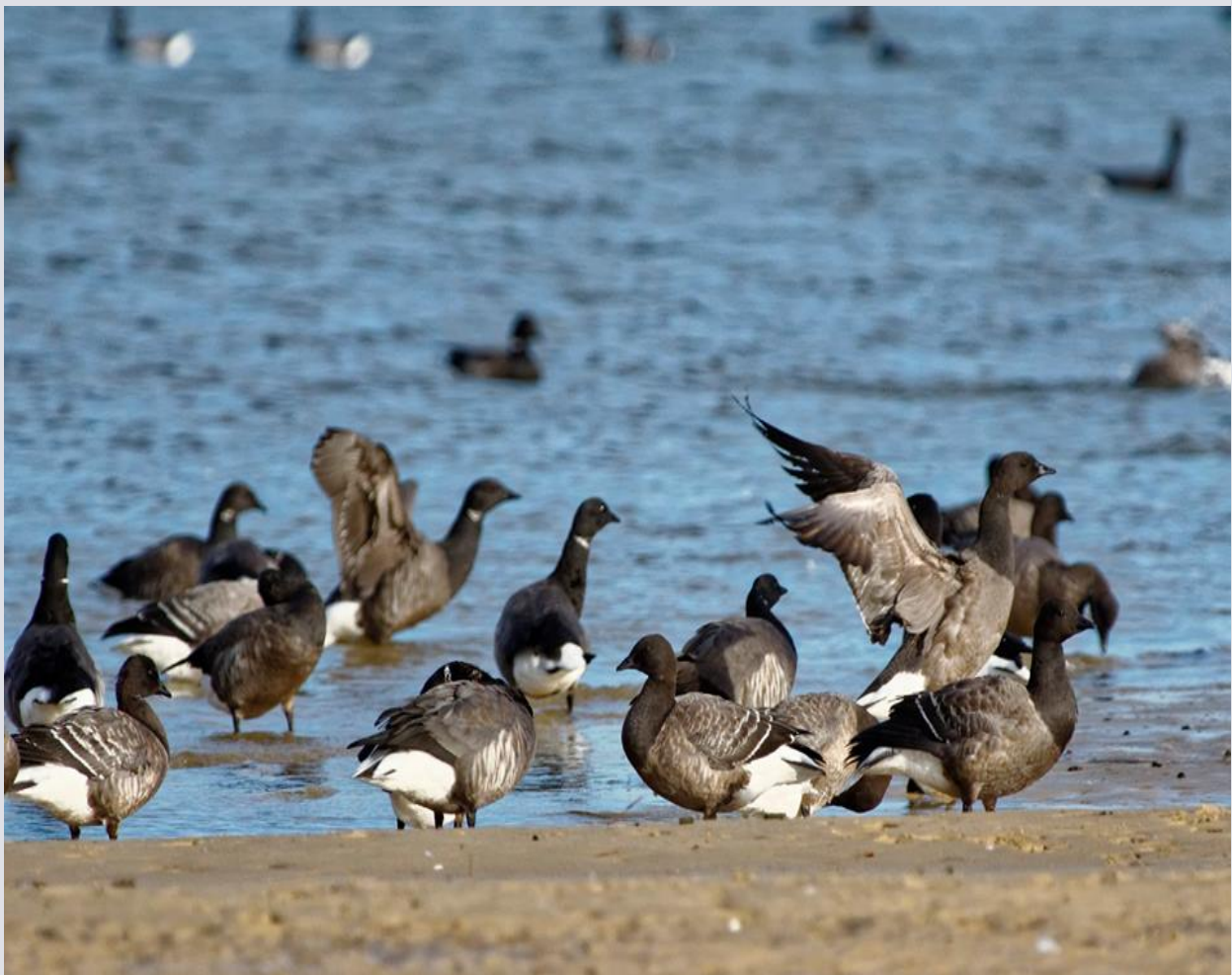
Celle qui nous intéresse est la **bernache cravant**, petite oie de Sibérie à ventre sombre, qui fait l'honneur au Bassin d'Arcachon d'y séjourner en grand nombre l'hiver (environ 50 000

individus). L'espèce est protégée sur l'ensemble du territoire français, il est donc strictement interdit de la chasser.



Les premières bernaches arrivent sur le Bassin vers le 15 septembre, quelquefois plus tardivement. Pourquoi viennent-elles en masse sur le Bassin? Tout simplement parce qu'elles y trouvent une nourriture abondante, le plus grand herbier de zostères d'Europe. Mais les zostères ont quasiment disparu en totalité du littoral Nord Bassin, alors elles se sont adaptées. À cause des nitrates qui polluent les eaux du Bassin, il y a prolifération et échouage des algues vertes sur l'estran en automne. Ainsi, notre petite oie de Sibérie, longtemps accusée à tort de la disparition de l'herbier, participe au nettoyage de notre littoral en nous débarrassant de ces algues envahissantes. Il n'est pas rare de la voir dans les prés salés à la recherche de quelque autre pousse goûteuse, comme sur notre photo.

Elle passe donc l'hiver sur le Bassin, se déplaçant au gré des marées, mais vers janvier, voilà qu'elle se met en couple et songe déjà à repartir vers son lieu de nidification. Des retardataires ne partiront qu'en mars vers les contrées du nord-est de l'Europe.



URBANISME ESPRIT BASSIN

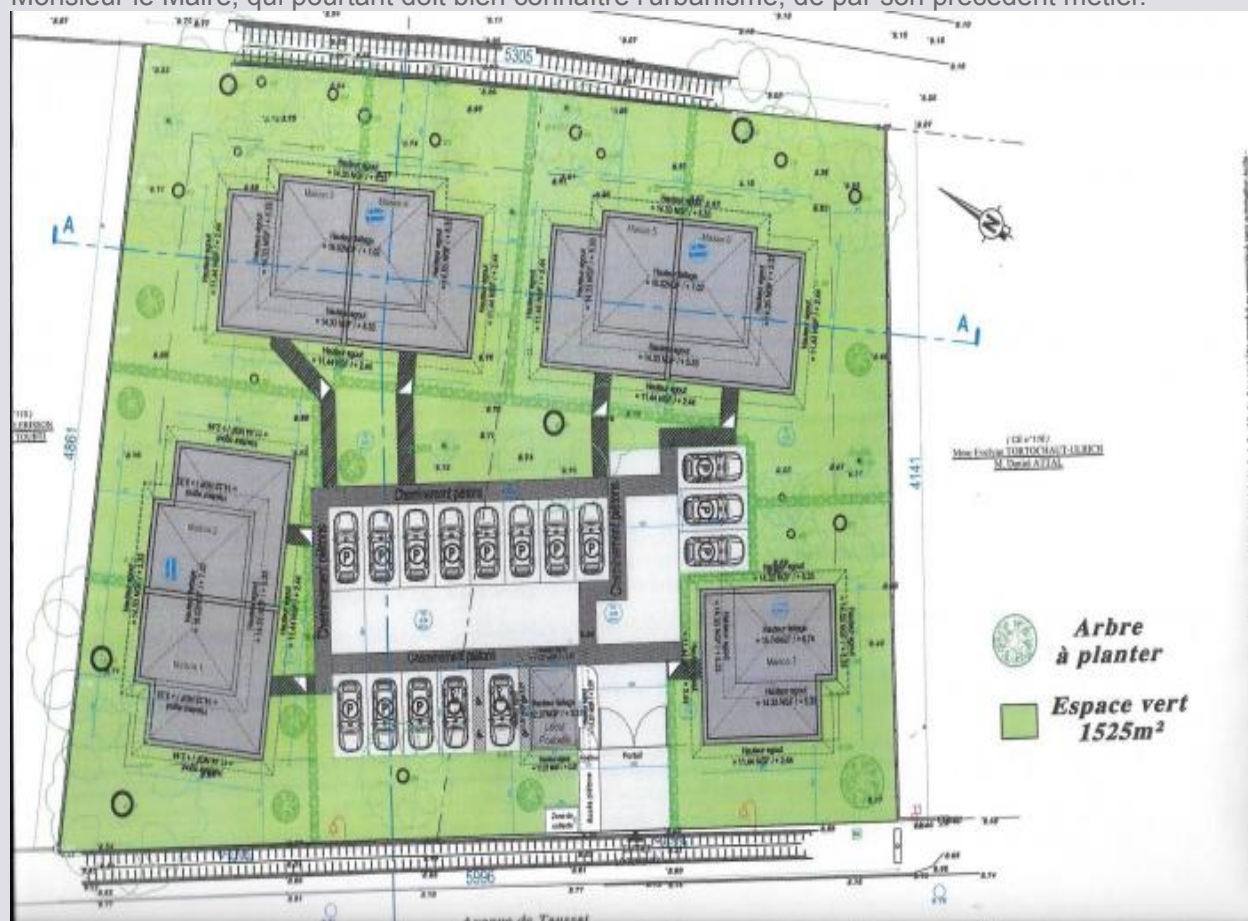
Vous le savez, sur les dix communes littorales, l'urbanisme doit respecter la loi du même nom, celle

qui interdit de construire sur la bande des 100 m et de "miter" (miter = faire des trous) dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, surtout en l'absence de SCoT, Schéma de Cohérence Territorial, ce qui est le cas pour le territoire BARVAL. D'autre part, un permis de construire doit respecter le règlement et le zonage du PLU, Plan Local d'Urbanisme. Quand il n'y a pas de PLU, c'est le RNU, Règlement National d'Urbanisme qui devient la Bible de l'urbaniste, ce qui est le cas pour la commune de Lège Cap-Ferret. Le PLU lui même doit respecter le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme. Quant aux travaux, en particulier lorsqu'il s'agit de faire des affouillements, ils doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation dite Loi sur l'eau.

Généralement, **vous**, les adhérents écocitoyens, êtes très vigilants et nous signalez des faits qui vous posent question ou vous choquent; c'est le cas sur la commune d'Andernos ou d'autres communes, à Lanton ou à Arès, par exemple, lors de coupes d'arbres qui montraient pourtant des signes de bonne santé, ou des dépôts sauvages d'ordures.

Chantier Collier à Andernos

Ainsi plusieurs adhérents nous ont signalé ce permis de construire très permissif, trop, avenue de Taussat. Proche du ruisseau Massurat et de sa ripisylve qui est un espace boisé classé, dans une zone d'habitat peu dense, voici qu'un permis de construire sept maison et quatorze places de parking a été délivré et nous interpelle car il déroge au règlement du PLU. En effet, si vous voulez faire une extension de votre maison, elle ne peut se trouver à moins de 10 m de l'emprise de la piste cyclable. Là, pour mettre 7 maisons; on est à 6,90m ! Nous avons envoyé une recours gracieux à Monsieur le Maire, qui pourtant doit bien connaître l'urbanisme, de par son précédent métier.



Chantier hôtel Bd de la Plage, encore à Andernos

Là c'est encore un adhérent qui s'est inquiété de voir ce chantier à proximité immédiate du Bassin, donc en zone inondable, où il a vu et entendu la grosse pompe qui faisait un rabattement de nappe... non déclaré. Une demande d'autorisation a été envoyée tardivement par le maître d'ouvrage au SIBA, et nous avons fait un courrier à Monsieur le Maire afin qu'il veuille à la régularisation de ce chantier.



On peut toutefois s'interroger sur le bien fondé de construire un hôtel avec un sous-sol à cet endroit (sous-sol nullement mentionné dans le dossier de permis de construire). Le plan de prévention du risque submersion marine n'est toujours pas approuvé et pourtant on continue à construire. Et où se trouvent les emplacements de parking pour cet hôtel de 15 chambres ?

Résidence de standing ancienne station Élan à Andernos, toujours

On vous en a déjà parlé, le service d'urbanisme aurait dû exiger un certificat de conformité avec la destination de la construction, une résidence pour un habitat de standing ! L'inspection faite par les services de la DREAL a en outre relevé que les gravats issus de la démolition (y compris les cuves d'hydrocarbures) avaient été transportés à Lanton sur une décharge non agréée pour recevoir des déchets pollués. Les deux communes ont été avisées de ces regrettables irrégularités.

PORCHERIE INDUSTRIELLE GALABEN à BLAGON





Peut-être ne le savez-vous pas, mais il existe depuis 2009 un élevage industriel de porcs près de chez vous, à Blagon, commune de Lanton. Cette porcherie, qui est une installation classée pour l'environnement (ICPE) a une autorisation pour 9042 animaux-équivalents.

Explications : **3360 porcelets** avec un coefficient de 0,2 soit 672 a-eq (animaux- équivalents) + **6000 porcs de plus de 30 kgs** soit 6000 a-eq + **790 reproducteurs** avec coefficient 3 soit 2370 a-eq. Ce qui donne $672 + 6000 + 2370 = 9042$ a-eq.

Ajoutez à cela une autorisation de faire des engrais à partir du lisier, 40 tonnes par jour, plus l'épandage sur les champs alentour appartenant au domaine, afin de cultiver ce qui produira l'alimentation des ces animaux, autorisation de stockage aussi. La boucle est bouclée. Le hic, c'est que les terres qui reçoivent les épandages sont situées dans le bassin versant du Bassin d'Arcachon, proches de la source du ruisseau d'Harbaris (le Cirès), du Grand Canal qui va se jeter dans le canal des Étangs et de tout un réseau de fossés et de crastes, voir la carte ci-dessous.



Lorsqu'on constate l'échouage des algues vertes (*monostroma obscurum*) sur notre littoral, on est en droit de se demander d'où proviennent les nutriments qui ont procédé au développement de ces algues vertes. De fortes pluies contribuent à lessiver les sols et à dissoudre les nitrates dans les eaux des ruisseaux qui les transportent vers le Bassin.



On se souvient il y a quelques années du projet d'extension de la porcherie Le Lay à Saint Symphorien. Nous avons participé à l'enquête publique et le bureau du PNM s'était inquiété. L'extension n'a pas été autorisée.

L'agriculture et l'élevage sont de gros pourvoyeurs de ces nitrates dans les eaux de la Leyre et des ruisseaux côtiers. La porcherie Galaben a-t-elle une part dans ces apports? C'est une affaire à creuser.

ENQUÊTE PUBLIQUE UNITÉ DE GESTION DE SÉDIMENTS D'ARÈS

On se souvient de ce projet d'implantation d'une unité de gestion des sédiments (vases) portuaires sur la commune d'Arès. Nous n'étions pas opposés à ce projet de traitement des vases mais nous ne pouvions être d'accord sur l'endroit choisi, à 500 m du rond-point de Querquillas, qui contrevient à la loi Littoral (exemple de trou dans la forêt). Le Préfet avait d'ailleurs fait savoir que cette implantation était illégale. Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur ont été publiés, avec un avis favorable pour le projet, assorti de recommandations.



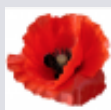


Le commissaire-enquêteur recommande de suivre l'évolution de la réglementation et des techniques pour adapter le fonctionnement du site en procédant aux rectifications nécessaires pour un meilleur rendement écologique, voire économique, et de porter l'action de vulgarisation du projet, à très court terme, pour en améliorer son acceptabilité et modifier les comportements.

Le rapport et les conclusions sont ici:  [rapportconclusionnep-ugs-ares-vf-modifie-e-3.pdf](#) (1.15 Mo)

Attendons la suite : que va faire le Préfet ?

STOP PESTICIDES : NOUS VOULONS DES COQUELICOTS !



Conscients des dégâts sur l'environnement et la santé causés par l'usage immodéré des pesticides (le département de la Gironde est champion en la matière), nous, Écocitoyens du Bassin d'Arcachon, soutenons l'**Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse**. Signez la pétition ici : <https://nousvoulonsdescoquelicots.org> (bientôt 380 000 signataires)

Rassemblement tous les 1ers vendredis du mois à 18.30 h

- à Arès place de l'Église
- à Andernos sur le parvis de l'Office de tourisme
- à Arcachon devant la sous-préfecture

"Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde ! Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection.

Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes."

ADHÉRER, FAIRE UN DON

D'ores et déjà, vous pouvez régler votre cotisation et/ou faire un don pour l'année 2019 en utilisant le bulletin ci-dessous (étudiants et personnes en recherche d'emploi exemptés de cotisation). Vous pouvez aussi le faire en ligne sur le site Hello Asso, vous recevrez votre reçu fiscal aussitôt. Si vous adhérez ou faites un don avant le 31 décembre minuit, nous vous enverrons un reçu fiscal qui vous

donnera droit à une déduction sur votre déclaration des revenus de 2018. Merci à tous de votre soutien et de votre fidélité !



BULLETIN D'ADHESION 2019

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale
33510 Andernos les Bains
Tel 07 69 40 57 40
ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com



NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Portable.....

E-mail.....

La cotisation ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Je deviens membre	Chèque	Espèces
<input type="radio"/> Actif.....je verse la somme de 12 euros.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Date: Signature:

|

[Se désabonner de la newsletter](#)